



UNE GESTION DE LA FAUNE SANS CHASSEURS

Étude et textes : Manue Piachaud, étho-anthropotechnologue

Sur un projet d'Antoine Spillmann, Bruellan SA

Avec le soutien de l'association EnQuêtes - Plateforme d'anthropologie

Conception du site teutates.org : philperil@blam.agency

Illustration et mise en page Felix Brüssow

Juillet 2018

Imprimé par Photoplan, Seynod

Les opinions exprimées et les analyses présentées dans cette brochure n'engagent que l'auteur.

UNE GESTION DE LA FAUNE SANS CHASSEURS

Effets économiques, sociaux et environnementaux d'une gestion des animaux sauvages
sans les chasseurs : étude de cas du canton de Genève



teutates.org

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	1
PRÉFACE	2
LES EFFETS D'UNE GESTION DE LA FAUNE SANS CHASSEURS	4
LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE L'ABSENCE DES CHASSEURS	9
LES DISCOURS DES UTILISATEURS DE LA NATURE GENEVOISE	13
IMPACTS DE LA GESTION GENEVOISE SUR LES ÉCOSYSTÈMES	19
CONCLUSION	35
POSTFACE	41
REMERCIEMENTS	43
RÉFÉRENCES	45
LEXIQUE	46

AVANT-PROPOS

L'humain influence considérablement le devenir des animaux qui l'entourent. En s'appropriant des territoires, l'humain s'est assuré de ne pas devoir partager ses domaines avec d'autres que les siens. *L'Homo sapiens sapiens* a éradiqué des espèces compétitives et, améliorant ses techniques, il a largement prédaté tout gibier. Certaines espèces animales sont ensuite venues (ou revenues) progressivement et, appréciant les nutriments riches offerts par les cultures, ont eu un impact sur les activités humaines. Le nombre d'animaux sauvages, soutenable pour une zone donnée, a alors été estimé en fonction des ressources naturelles à disposition. **L'excédent du cheptel régional décidé subit ainsi une régulation pour préserver les ressources nécessaires à la population anthropique d'un territoire.** Le sanglier est une espèce dont le taux de reproduction peut atteindre 200% dans de bonnes conditions : s'il n'était pas limité, il se ferait un plaisir de manger tous les mets produits par l'humain.

Le **canton de Genève** est l'une des rares entités politiques actuelles où les chasseurs ne participent pas à la régulation de la faune sauvage, d'où l'intérêt de s'interroger sur cette **exception** - résultant d'une votation populaire en 1974.

Cette recherche analyse les effets du type de gestion de la faune **chassable** au sens de la loi fédérale à l'article 16 de l'Ordonnance sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (OChP, 1988) comme synonyme de « pouvant être chassée ». Cette appellation a été discutée avec les gestionnaires étatiques du Service de gestion genevois.

Ce dernier a changé plusieurs fois de nom : Service des forêts et de la protection de la nature et du paysage (SFPNP), Domaine nature et paysage (DNP), Direction générale de la nature et du paysage (DGNP) puis Direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN). Il sera appelé **Service** dans la suite de ce document. Bien que cette organisation puisse contenir une série de services en charge des différentes thématiques de gestion de la nature, la notion de **Service de gestion** peut être comprise par tout lecteur car elle peut s'appliquer à un quelconque territoire défini.

Le terme **protection** (des cultures) est préféré à celui de prévention (des dégâts), utilisé par le Service, ce dernier est utilisé ici pour évoquer les techniques de protection des cultures et les tirs de régulation - mesures réalisées pour éviter des dégâts. Pour alléger la lecture, le masculin est systématiquement utilisé dans cette recherche et comprend le féminin.

PRÉFACE

Je suis convaincue que la compréhension plus fine d'une thématique, grâce aux divers supports médiatiques actuels, a un impact sur les considérations des individus. L'augmentation des connaissances induit ainsi l'évolution des réflexions.

La gestion de la faune susceptible d'occasionner des dégâts à Genève est un sujet que j'analyse depuis six ans et je reste surprise du manque de communication qui existe sur les implications de l'absence des chasseurs sur un lieu donné.

À l'heure où nous réfléchissons sur les droits des animaux et revisitons nos modes d'alimentation, il me paraît essentiel d'apporter quelques connaissances pour délibérer sur la question de la gestion de la faune chassable. Ceci afin de discuter des différents moyens de contrôler les animaux : personnes qui y participent, comment et quand.

Cette thématique touche chacun de nous car elle est associée à notre considération de l'Artificiel et du Naturel, notre vision des différences entre l'Humain et l'Animal ainsi que notre position sur la limite entre le Domestique et le Sauvage.

La chasse est un prélèvement d'êtres vivants sensibles et de plus sauvages - vestiges d'une nature toujours plus impactée par les activités humaines. Cette pratique est parfois décrite comme une activité inutile, injuste et criminelle.

Examiner cette question sociétale très actuelle par son absence révèle une quantité d'informations.

J'ai donc volontairement nommé cette étude *Une gestion de la faune sans chasseurs* car même si la suppression de la chasse a été votée à Genève, il y a plus de 40 ans, **certain considèrent que la régulation nocturne pratiquée pas les gardes de l'environnement est un type de chasse.** Ces tirs effectués pour préserver les cultures consistent à prélever les animaux excédents au cheptel régional - tel qu'il a été convenu en proportion du territoire qui leur est dédié.

À souligner cependant que les méthodes de régulation genevoise (lunettes infrarouges, caméras thermiques, pièges photographiques combinés à des envois de MMS, etc.) sont prohibées par les règles cynégétiques dans le reste de la Suisse.

Analyser un lieu où la chasse conventionnelle n'existe plus révèle les causes de sa disparition ainsi que les effets de son absence sur les finances publiques, les perceptions des utilisateurs de la nature et l'état des milieux.

DES CONNAISSANCES QUI INFLUENT SUR LES REPRÉSENTATIONS



Une chasse de la faune très réglementée

Citadine genevoise, j'avais une appréhension certaine à l'égard des chasseurs, bien contente d'être en sécurité. Mes études m'ont appris les mesures conséquentes qui ont dû être mises en place pour pallier l'absence des chasseurs. Le suivi de chasseurs consciencieux, et impliqués dans la gestion de leur région, m'a permis de mieux comprendre cette passion. J'ai également pris connaissance des controverses existantes autour de la gestion de la faune chassable et des manières de l'exercer.

LES EFFETS D'UNE GESTION DE LA FAUNE SANS CHASSEURS

Description du projet

Ce projet est issu de l'envie d'un chasseur et d'une chercheuse de mieux comprendre les effets sociaux, économiques et environnementaux d'une gestion de la faune chassable sans chasseurs.

Pour confronter deux postulats souvent entendus :

« *La gestion genevoise coûte trop cher !* »

« *Le prix des permis compensent les frais de gestion !* »

il a été envisagé de mettre en parallèle une région avec chasse et une sans chasseurs.

Aucun canton avec chasseurs n'a cependant participé à l'étude : **les gestionnaires des différents cantons contactés étaient réticents à se comparer à la gestion exclusivement étatique genevoise** qui est efficace même si elle semble plus coûteuse.

Une série de résultats a néanmoins découlé de la présente étude.

Méthodes utilisées

L'approche interdisciplinaire - combinant éthologie et anthropologie - a orienté la prise de données d'informations qualitatives comme quantitatives.

Une **enquête d'opinion** sur 500 personnes a été complétée par 14 **entretiens semi-directifs**, 7 journées d'**observation** de chasse et quantité de **discussions informelles**.

Les implications financières de la gestion ont été basées sur les **données fournies par le Service** genevois de gestion de la nature.

Un **modèle informatique** et un cas théorique (région imaginée) ont permis d'envisager les coûts sur un lieu avec chasseurs.

Diverses **publications** et les précisions d'**acteurs impliqués** ont permis de saisir l'impact de la gestion genevoise sur la faune et les milieux.

Terrain de recherche

Le canton de Genève compte **500'000 habitants sur 28'000 hectares**.

3'600 hectares sont recouverts d'eau lacustre, 11'000 hectares de cultures, 3'000ha de forêts et 434ha de réserves.

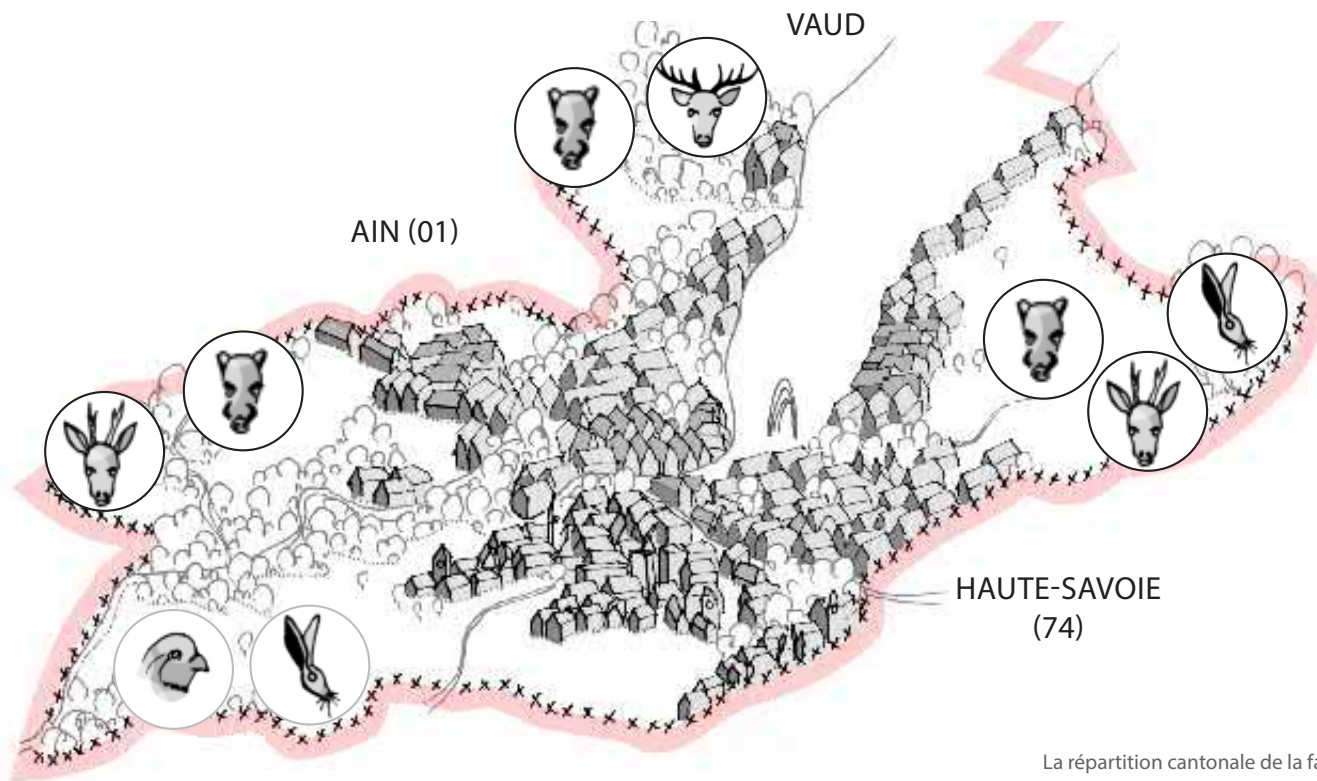
Sur le canton, les populations de sangliers sont bien implantées même si elles varient en fonction des conditions. Ce territoire est découpé en trois secteurs de gestion :

Secteur Nord qui comprend le massif de Versoix, seule région où habite des cerfs, et s'étend jusqu'à la rive gauche de l'Allondon - où sangliers et chevreuils impactent fortement les vignes.

Secteur Est incluant les forêts de Jussey-Gy-Presinge et la région des Trois-Chênes, allant jusqu'à l'Aire.

Secteur Sud-Ouest où apparaît le vallon de l'Allondon et la région de Dardagny - où les blaireaux sont également très visibles. Ce secteur comporte aussi le vallon du Rhône, les Bois de Chancy et Laconnex - zone où a été réalisé le programme en faveur de la perdrix grise.

GENÈVE : TERRAIN D'ÉTUDE



Malgré une densité de population dix fois supérieure à celle de la Suisse (dépasse 2'011 habitants/km²), la faune genevoise est bien développée sur les 59% de surface non construite. Les montagnes toutes proches, qui délimitent le bassin franco-valdo-genevois (grand de 200'000 ha), contribuent des échanges entre les populations animales de la région.

LA SUPPRESSION DE LA CHASSE VOTÉE EN 1974

Une initiative populaire est lancée à Genève en 1972 par un physiothérapeute et un avocat en raison de l'exiguïté du territoire et de l'augmentation de la population. En moins de deux mois 24'000 signatures sont récoltées.

Le 19 mai 1974, 21 % des Genevois se déplacent aux urnes et la suppression de la chasse est votée à 75 %. Paix et tranquillité habitent dès lors la campagne genevoise ce qui ravit le public. L'État se retrouve seul à gérer la faune chassable en réponse à la décision des électeurs de ne plus vouloir côtoyer de chasseurs sur le territoire genevois.

Une commission constitutionnelle apparaît dans la loi afin de valider les mesures de régulation nécessaires. Elle est composée de représentants de la protection de la nature et des animaux.

Une commission consultative de la faune est aussi rapidement créée pour la mise en place de méthodes de gestion des animaux sauvages en concertation avec les représentants des différents groupes d'acteurs.



« Une décision des citoyens imposée aux campagnards »

Le cadre législatif fédéral délègue l'**organisation de la chasse aux cantons**. Ainsi « la régale de la chasse appartient à l'État » (art.8 de la Lfaune). Dès la votation le « Conseil d'État peut, après épuisement des mesures préventives, et sur préavis de

la commission constitutionnelle, autoriser le département à prendre des mesures réglementaires pour assurer une sélection et un meilleur état sanitaire de la faune ou pour réduire les espèces occasionnant des perturbations » (art.16 Lfaune).

LES RAISONS DE CETTE VOLONTÉ POPULAIRE

Avec la densification du territoire, les zones de chasse ont diminué. Les chasseurs genevois n'ont pas su s'adapter à la multiplication des utilisateurs des espaces non urbanisés.

Des femmes habitant des maisons en campagne ont avoué, lors d'entretiens informels, avoir eu peur pour leurs fenêtres (voire leurs vies). Ceci en raison de l'impossibilité (légale) de tirer à plus de 200 mètres des logements dans ce canton toujours plus habité.

Le rapport *10 ans sans chasse* (DIA, 1985) énonce que des oiseaux agonisant s'échouaient sur les quais du lac. Il révèle que les détonations au petit matin étaient le cauchemar des riverains. Ce document rappelle la décennie requise pour obtenir que la seule roselière du canton – siège des chasseurs – soit mise à ban. Il souligne également le fait que l'interdiction de tirer le dimanche, et depuis les rives, ne fut obtenue qu'au début des années septante - 2 ans avant la votation.



La Pointe à la Bise en débat



Des tirs trop proches des habitations



Des cadavres non récupérés

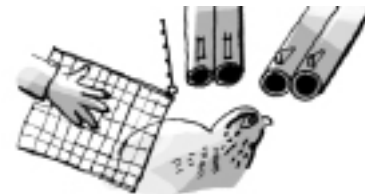
La détérioration de l'espace agricole (obstacles arrachés + pesticides), découlant de directives pour une exploitation intensive, fut néfaste au petit gibier sensible à la qualité des milieux.



Une surproduction dévastatrice



Peu de gibier pour davantage de chasseurs



Des animaux élevés pour être tirés

D'avantage de chasseurs et moins d'animaux ont engendré des dérives: bagarres pour les rares proies tirées et lâchers de gibier toujours plus proches de la date d'ouverture...

HISTORIQUE DE LA GESTION DE LA FAUNE CHASSABLE À GENÈVE

Entre 1942 et 1972 il était anecdotique d'observer un sanglier.

En 1975, une dizaine de sangliers doit être tirée par les gardes de l'environnement employés par l'État de Genève. Ensuite **les populations de sangliers ne font qu'augmenter et les gardes essaient de limiter les dégâts aux cultures**. Ils tentent quantité de techniques pour contrôler les populations de suidés (comme de planter des topinambours, de déposer des cous de poulets pour appâter et tirer, etc.).

Le sanglier s'implante rapidement sur de nouveaux territoires helvétiques en raison de son taux élevé de reproduction (2 à 15 petits par an dès 12 mois) et de son adaptabilité. Genève n'est donc pas seul à le voir augmenter.

En 1998, un député chasseur relève un nombre incroyable de sangliers tirés (120 en 1997) et demande des informations sur la régulation. Un **plan d'éco-gestion** est élaboré : les tirs sont limités et ciblent les jeunes uniquement. Une collaboration avec les gestionnaires français (01 et 74) est initiée.

Les adultes épargnés, l'augmentation de la population de sangliers est rapidement constatée à l'ouest du canton. **Les dégâts ne font qu'augmenter et la gestion est repensée dès 2000**. Le Conseiller d'État engage un directeur et un inspecteur de la faune pour remédier à l'agacement toujours plus présent des viticulteurs genevois.

La gestion est basée sur trois volets :

- Protection des cultures (par toutes les mesures envisageables),
- Indemnisation des dégâts restants,
- Régulation systématique des sangliers.

Les tirs nocturnes sont privilégiés pour éviter le stress des bêtes. Réorganisation du Service, mise en place intensive de clôtures électriques et amélioration des techniques de régulation, permettent de réduire les dégâts à des proportions acceptables.

En 2001, 649'000 CHF d'indemnisations sont versés en raison des dégâts de sangliers. Beaucoup concernent les vignes dont le prix à compenser a été réhaussé.

Entre 2001 et 2008, 300 sangliers sont régulés en moyenne par an avec **un maximum de 427 tirés en 2004**.

À souligner que des **infrastructures** (autoroute et départementales) **isolent le territoire cantonal** des sommets voisins. Beaucoup pensent que les sangliers du bassin viennent à Genève lorsque les chasseurs sont actifs vu qu'ils sont en sécurité. En 2008, il a été démontré que ce ne sont **que les sangliers vivant dans les 3 km autour du canton qui s'y réfugient pendant la période de chasse**.

De 2009 à 2012, une moyenne de 400 suidés sont tirés par an pour 187 entre 2014 et 2017. **Le cheptel désiré de 200 individus est ainsi conservé**. Des pièges-photo envoyant des MMS au garde dans la zone assurent une régulation très efficace.

Depuis 2015, des tirs de chevreuils sont réalisés sur des individus jugés « *spécialistes* » de la dégustation de bourgeons et jeunes pousses. Les diverses mesures de protection n'ayant pas réussi à empêcher les dégâts.

LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE L'ABSENCE DES CHASSEURS



LES IMPLICATIONS FINANCIÈRES D'UNE GESTION DE LA FAUNE SANS CHASSEURS

Les frais de gestion annuel sont scindés en plusieurs rubriques par le Service. Celles-ci comprennent respectivement: prise de données, protection des cultures, procédure relatives aux dégâts et leur compensation, prélèvements ponctuels et tirs systématiques, « *piquet* » 24h/24, sensibilisation du public & contrôle en forêts et zones rurales, tests de technologies et discussions avec tous les partenaires.

Le coût moyen d'un poste de garde (129'735 CHF) comprend les heures de travail, le matériel de fonction et les charges patronales (25% englobant les indemnités et les annuités). L'amortissement du matériel n'a pas été estimé car la durée d'utilisation est très variable. C'est le montant annuel du remplacement du matériel qui a été considéré.

Coût annuel de la gestion de la faune chassable à Genève 2014-2017

Domaine d'activité	Total travail [h]	Autres frais [CHF]
Suivi	457	65'000
Prévention des dégâts	3'774	210'000
Indemnisation des dégâts	828	184'000
Régulation	2'336	24'910
Permanence	401	2'000
Surveillance	121	0
Recherche, veille, négociation et planification	250	25'000
Total heures	8'167	510'910
Postes (horaire annuel 1'800 heures)	454%	
Conversion en argent	Francs suisse	Francs suisse
Total CHF	557'754	557'754
GRAND TOTAL		1'067'664

4 postes et demi concernés
 <-> 3 postes de gardes

2,20 CHF par citoyen genevois
 <-> **4,60 CHF par contribuable**

0,1% du budget cantonal total

8 à 15h / sanglier tiré grâce aux technologies développées
Toutes les mesures de protection envisagées avant régulation
Impossibilité de clôturer les forêts (Loi nationale sur les forêts, LFo)

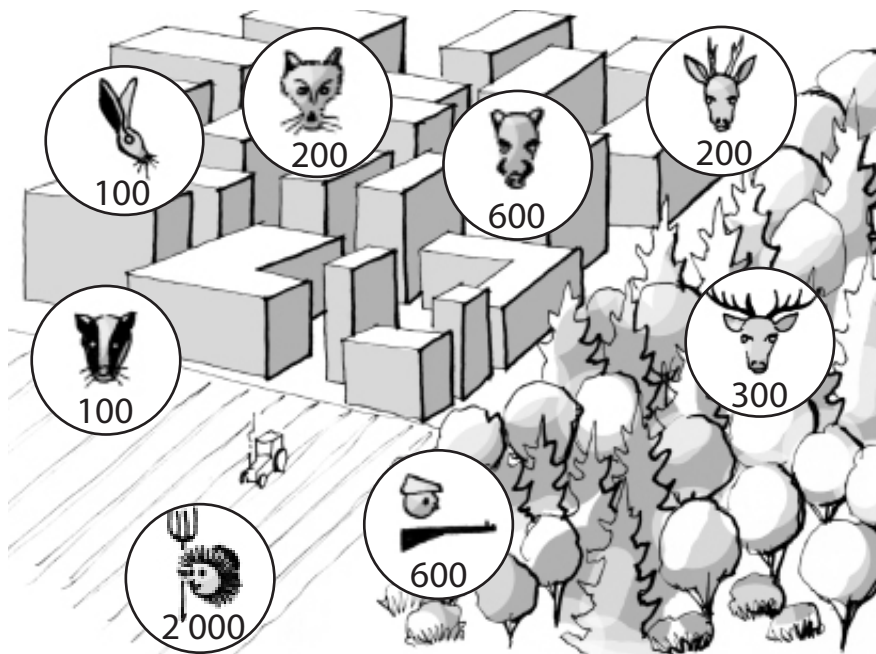
LE CALCULATEUR TESTÉ AVEC UN CAS THÉORIQUE

Un territoire fictif a été conçu pour pouvoir tester le modèle informatique réalisé pour calculer les frais des différents types de gestion de la faune chassable (avec ou sans chasseurs). Il est évident que le vivant est en constante évolution donc ce calculateur se base sur les données livrées (moyenne ou année précédente) pour estimer les coûts possibles.

Ce cas théorique permet d'avoir une idée des coûts de gestion si les chasseurs n'avaient pas été précédents lors de l'année prise en référence.

Cette région comporterait ainsi 560'000 habitants sur une surface de 175'000 hectares dont 65'000ha de forêts et 90'000ha de culture. 450'000.- de dégâts seraient compensées par année. Le nombre de gibier tiré est noté ci-contre. Ce exemple a permis de tester deux postulats :

- La gestion, même avec chasseurs, occasionne des frais.
- Les coûts sont plus conséquents lorsque les chasseurs sont absents.



Le nombre de gibier tiré, de chasseurs et d'agriculteurs à Maland

Sur le site www.teutates.org, le calculateur précise ces résultats. Un *login* peut être demandé pour utiliser l'outil. Des explications sur les calculs du modèle sont visibles une fois *logué*.

Ce modèle n'a pas la prétention d'être exact étant donné que les paramètres varient beaucoup entre les régions de chasse. Il est néanmoins prévu qu'il évolue avec l'intérêt des internautes.

LES DISCOURS DES UTILISATEURS DE LA NATURE GENEVOISE



DES PERCEPTIONS CONTRASTÉES SUR LA GESTION DE LA FAUNE CHASSABLE

La majorité des utilisateurs de la nature interrogés qui s'expriment sur les coûts de la gestion, fixe la somme entre 750'000 et 1,5 million – tranche qui correspond aux coûts révélés par l'État. Beaucoup jugent ce montant raisonnable. Les avis sur les coûts de cette gestion varient entre les groupes d'acteurs.

Les chasseurs affirment que la gestion serait moins chère s'ils y participaient.

Parmi les agriculteurs certains pensent que les chasseurs permettraient des économies. D'autres considèrent que cet argent assure la prévention et l'indemnisation des dégâts et pourrait donc encore augmenter.

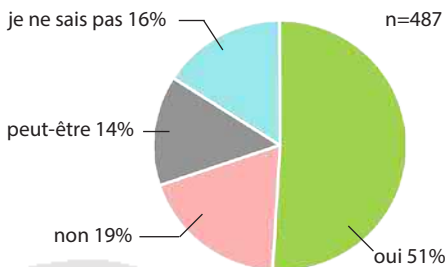
Davantage de protecteurs de la nature que de protecteurs des animaux s'expriment sur les frais de gestion. Pour pallier les coupes budgétaires, des protecteurs de la nature réalisent des tâches au côté des chasseurs, dans l'objectif de dégager du temps aux gardes pour renforcer la surveillance des milieux.



LES OPINIONS SUR L'UTILITÉ DES DÉPENSES

En 2011, un membre de l'administration avait émis que les dépenses de gestion de la faune faisaient partie du soutien financier à l'agriculture cantonale. Cette affirmation a été testée par le sondage pour voir si elle représentait la pensée de la population.

Jugez-vous que l'argent dépensé pour gérer la faune chassable fait partie du soutien financier à l'agriculture cantonale?



La moitié des personnes rencontrées pense donc que gérer la faune est surtout utile à l'agriculture. Les entretiens qualitatifs ont permis de préciser cette interprétation.

« Une saine gestion du gibier, qui ne va pas faire trop de dégâts dans les cultures, c'est un soutien aux agriculteurs ; aux vigneron parce qu'il y a aussi les dégâts collatéraux comme la perte de clients (qui vont se fournir ailleurs)... »

Les réponses des agriculteurs peuvent varier sur cette question.

Certains disent :

*« Ben oui ! C'est quand même pour nous tout ça !
Moi j'ai des dégâts dans ma culture, on me les paie ! »*

Alors que d'autres s'offusquent :

« Non ! Mettre ça sur le dos de l'agriculture vous n'avez pas le droit ! Pas trop de dégâts chez les agriculteurs c'est aussi dans l'intérêt de monsieur et madame tout le monde : parce que je crois que manger c'est quelque chose qu'on a tous besoin... Laisser pro-

Des passionnés de nature développent leur pensée vers une vue plus globale :

« Tout est lié : aussi bien la biodiversité que l'urbanisation, que les buts politiques de vocation du milieu agricole et forestier, c'est lié et ça concorde ! »

« S'il y a une gestion de la faune c'est quand même surtout pour l'agriculture il faut avouer. Mais je pense que d'avoir des hardes de sangliers, qui dégomment les forêts, ou des cerfs qui vont poser des problématiques justement pour les nouvelles plantations de forêts : ça pose aussi un problème.

Et pour la sécurité de la population il y a aussi un intérêt à réguler la faune. »

LES PROPOS SUR LA MISE À MORT : PARALLÈLE CHASSE - ÉLEVAGE

Cette problématique touche à la mise à mort de l'animal. Ce sujet est très actuel en raison de la plus grande considération de ces êtres sensibles. L'élevage est ainsi souvent cité comme point de référence face aux émotions ressenties.

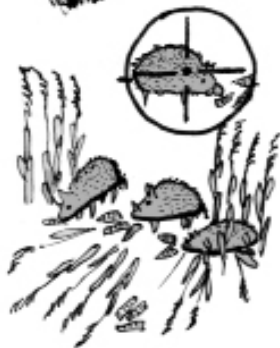
Certains déclarent :

« Un animal qui naît dans la nature : il va manger ce qu'il veut, il vit sa vie heureuse et à un moment donné, si ce n'est pas le chasseur, c'est un prédateur qui le prélève dans la nature et il meurt. C'est dans l'ordre des choses. Par contre les animaux qu'on élève : ils ne voient que leur étable, ils mangent des boulettes, ils sont vaccinés, etc. Je ne veux pas dire qu'ils soient maltraités par-là... Mais ils ont quoi de la vie comme nous on l'apprécie ? »

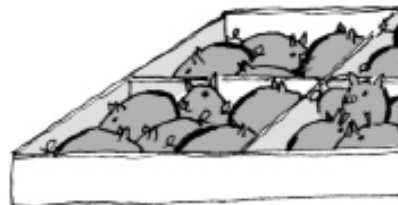
Alors que d'autres affirment :

« Moi je préfère qu'on fasse de l'élevage : c'est triste à dire mais c'est leur destinée d'aller à l'abattoir. »

160'000 porcs ont été mangés dans l'année en 2012 à Genève (pour seulement 3'400 produits et 1'040 tués). Il serait intéressant d'avoir l'avis de plus de Genevois sur l'élevage et l'abattage.



Des cochons sauvages



Des porcs domestiqués



Abattoir

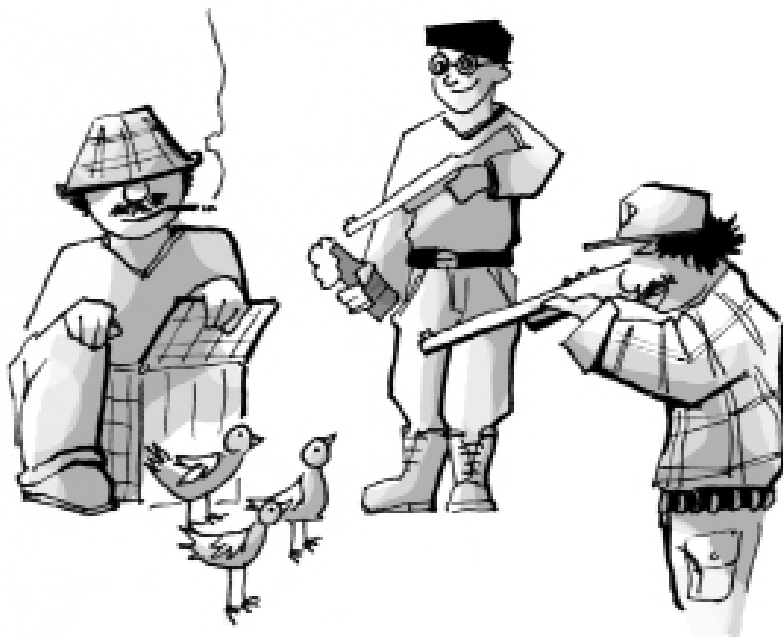
DES PRÉJUGÉS TENACES SUR LES CHASSEURS

Les utilisateurs de la nature sondés parlent plus de leur peur des chasseurs que de celle qu'ils auraient des animaux sauvages. Les entretiens révèlent que l'augmentation de la considération des bêtes oriente les discours sur les appréhensions de la faune quelle qu'elle soit.

Beaucoup ne considèrent pas les chasseurs comme des régulateurs bien que leurs tirs peuvent engendrer la diminution des populations d'espèces problématiques.

La régulation est acceptée par la majorité - consciente de l'importance du tir pour préserver les activités humaines ainsi que de la diminution des espaces disponibles pour chacun.

Les médias influencent les clichés car ils communiquent sur cette pratique désuète à Genève. Les coupures de presse, qui relatent souvent des transgressions de règles cynégétiques, viennent renforcer les stéréotypes qui existent sur les chasseurs.



Des chasseurs de galinettes cendrées

La vision du chasseur alcoolisé, qui tire des animaux élevés et relâchés, reste très ancrée dans les propos des profanes. Plusieurs se réfèrent au sketch des *Inconnus* comme référence.

Les représentations sont inspirées par les chasseurs français - tout proches. En Suisse, certaines pratiques ne sont pas autorisées et une longue formation rend les accidents anecdotiques.

DES PRATIQUES DE CHASSE À DÉCRIRE

Contrairement à la France, **les lâchers d'animaux, dans l'objectif de les chasser, ne sont pas autorisés** en Suisse (art.6 LChP et art.8 OChP, 1986).

À l'époque où les lâchers ont été réalisés en Suisse, les chasseurs helvètes, qui ne trouvaient plus leurs proies traditionnelles, ont tenté de préserver (voire reconstituer) les populations animales de leur environnement. Les espèces diminuaient en raison de la détérioration des milieux malmenés par l'exploitation intensive et ces animaux d'élevage n'y ont rien changé.

Pour renforcer les populations de gibier, et par manque de connaissances à l'époque, beaucoup de lâchers ont été réalisés par les chasseurs. Ces mesures visaient initialement à maintenir le cheptel animal approprié aux espaces naturels selon l'humain. **Ces lâchers ont néanmoins mené à la dilution des gènes adaptés aux conditions locales** et ont peut-être influencé la disparition de certaines espèces.

L'Office fédérale de l'environnement et les instances cantonales surveillent aujourd'hui toute réintroduction d'espèces effectuée par les scientifiques.

Plusieurs types de chasse existent avec des pratiques plus ou moins controversées. Après plusieurs essais terminologiques, constamment réfutés, il a été décidé de ne pas proposer de notions figées hormis la **chasse régulatrice**. Celle-ci concerne le tir d'espèces susceptibles de créer des dégâts aux cultures et aux forêts. Elle peut être réalisée par des amateurs ou des professionnels. **C'est le seul type de chasse pratiqué à Genève et donc analysé dans cette étude.**

Le tir d'animaux connus pour leur trophée est également à souligner car il contribue aux frais de gestion à travers des bénéfices financiers importants issus de trophées peu courants.

Les **chasses possibles** sont multiples et comportent des aspects techniques ancestraux ciblant des espèces qui ne nuisent pas aux activités humaines.

Certains chasseurs de petit gibier **ne désirent pas prôner une position de gestionnaires** de peur que leurs pratiques traditionnelles soient par conséquent interdites.

Il est vrai que les lagopèdes, les bécasses et les téttras lyre ne font pas de dégâts aux cultures et donc n'auraient aucune raison d'être régulés.

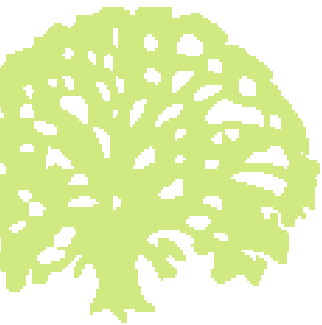
Cependant **pour faire perdurer ces petits animaux chassés traditionnellement, des projets de maintien des milieux** sont menés par les chasseurs.

De plus, le **nombre de gibier tiré est réglementé par les cantons** attentifs à l'évolution des espèces animales.

Premiers impliqués dans la gestion de leurs milieux, les chasseurs sont aujourd'hui décriés car jugés irrespectueux du monde animal.

Le braconnage - dont les moyens techniques sont interdits - est aujourd'hui fortement condamné et méprisé par les chasseurs.

IMPACTS DE LA GESTION GENEVOISE SUR LES ÉCOSYSTÈMES



ÉTAT DES MILIEUX

Genève : partie de la Suisse

Les lois fédérales ont impacté la gestion de la nature dans le canton de Genève.

Au 19^{ème} siècle les forêts sont surexploitées et les grands prédateurs disparaissent de Suisse. **En 1875 la Loi nationale sur la chasse** (LChP) pose les **premiers jalons** de la protection de la nature suivie par la Loi sur les forêts en 1907 (LFo).

Dès 1950, les milieux ouverts sont fortement perturbés par la politique productiviste (marais drainés, ruisseaux canalisés et parcelles remaniées).

En 1970, des auteurs évoquent **la conscience écologique qui apparaît alors dans le discours public**. Il faut attendre **1990** pour qu'elle soit **intégrée dans les politiques** et par la population.

Au 21^{ème} siècle, l'OCDE déclare que la Suisse est en retard face à l'Europe dans les mesures pour la biodiversité - résultat d'une démographie galopante. Cette réalité est perçue par seulement un quart des Helvètes.

La biodiversité cantonale

Au niveau cantonal l'importance de la diversité naturelle est reconnue très tôt.

Au 18^{ème} siècle, Candolle fonde le premier Jardin botanique à Genève grâce à l'important soutien de la population.

Entre 1917 et 1920, les premiers sites genevois sont protégés. Une partie du bord du Rhône est classée en 1956.

Depuis 1928, l'Association genevoise de la protection de la nature œuvre pour le maintien de la diversité de la faune et la flore. Elle gère la seule roselière du canton depuis 1932. L'association devient **Pro Natura Genève en 1997** et ouvre son premier centre à la Pointe à la Bise en 1998.

Beaucoup d'inventaires ont été réalisés par l'État et ont permis la protection d'innombrables espèces. Les utilisateurs sont incités à collaborer pour le bien-être de leur environnement.

Une préservation soutenue

La nature est ainsi prise en compte par les autorités genevoises.

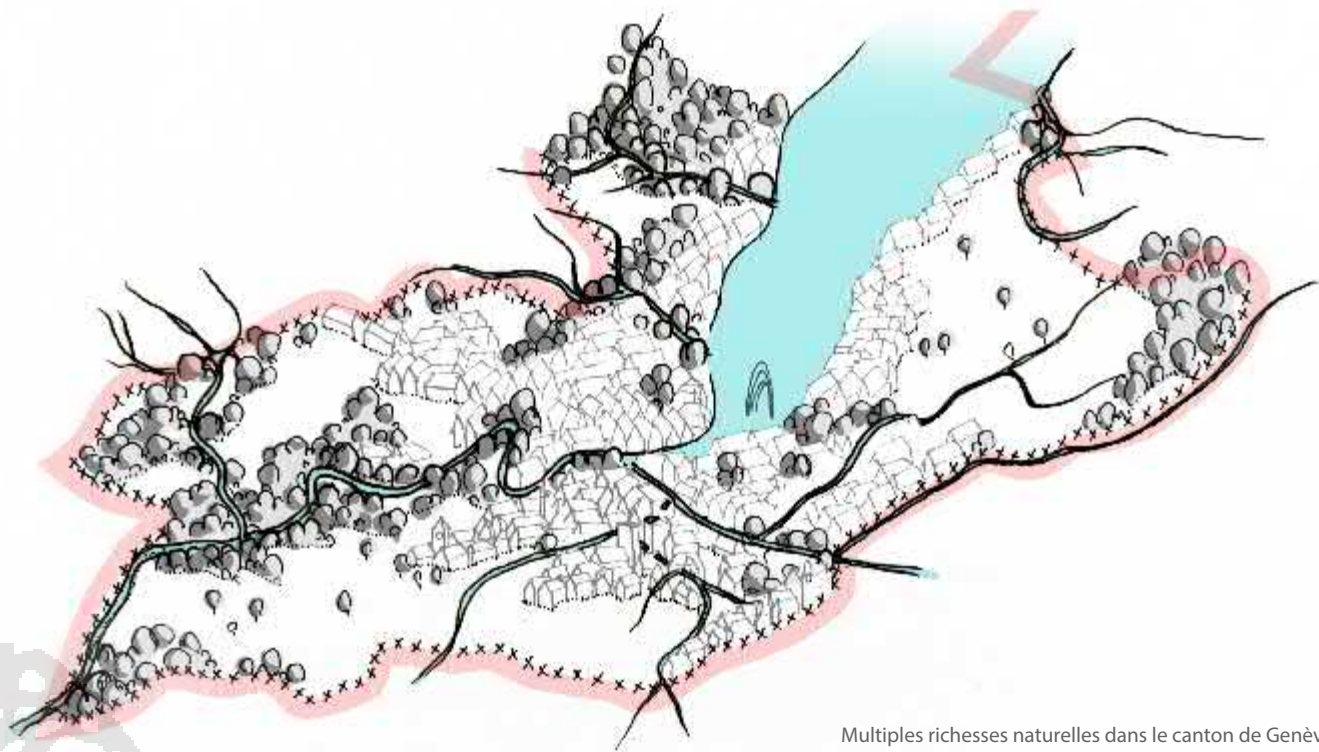
Malgré son urbanisation, le canton de Genève est composé d'une grande diversité naturelle. Ce potentiel a rapidement été préservé par l'État grâce à des personnalités reconnues – comme Robert Hainard – qui ont su transmettre à la population leur intérêt pour la flore et la faune.

Dix ans après la suppression de la chasse, il est souligné que les Genevois ont retrouvé une relation plus étroite avec la nature.

Pro Natura et le Service de gestion de la nature **sensibilisent constamment la population à l'environnement**. Ils agissent à travers des manifestations, des expositions et des publications. Au centre du lien nature-ville, le Conservatoire et le Jardin botanique sont aussi actifs dans l'information.

Des structures adaptées aux utilisateurs aident à canaliser le public.

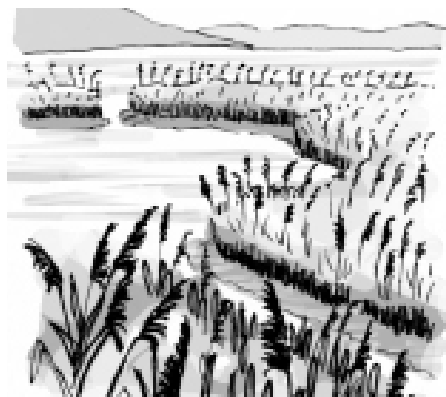
PLUS QU'UN CANTON-VILLE : UN REFUGE ÉCOLOGIQUE



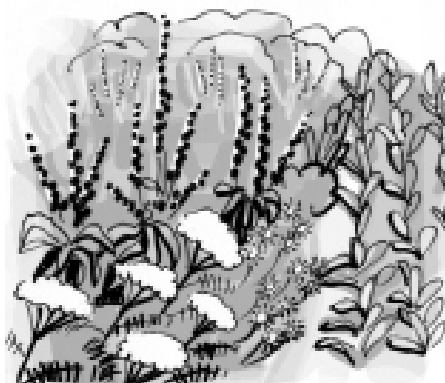
Multiples richesses naturelles dans le canton de Genève

Le lac, les fleuves et les rivières permettent un continuum végétal d'une grande biodiversité. Parcs et arbres isolés sont préservés au sein même de la Ville de Genève. En parallèle de la régénération des forêts, la majorité des milieux naturels ont été protégés. La faune s'est rapidement implantée - également bien présente dans les montagnes environnantes.

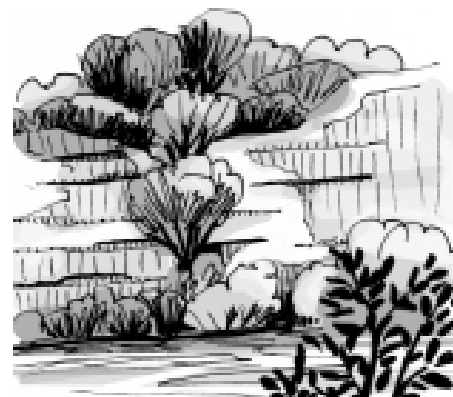
DIFFÉRENTS TYPES DE MILIEUX DANS UN MOUCHOIR DE POCHE



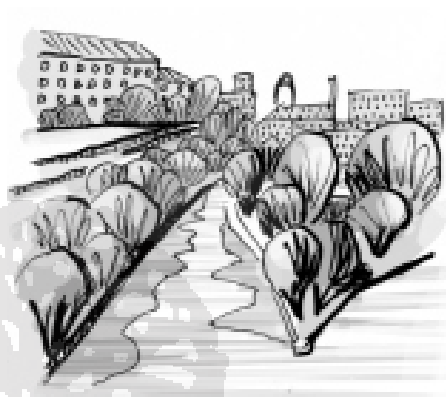
Roselière



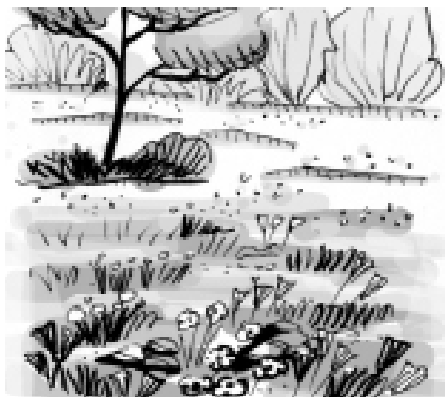
Jachère



Falaise



Bord de cours d'eau

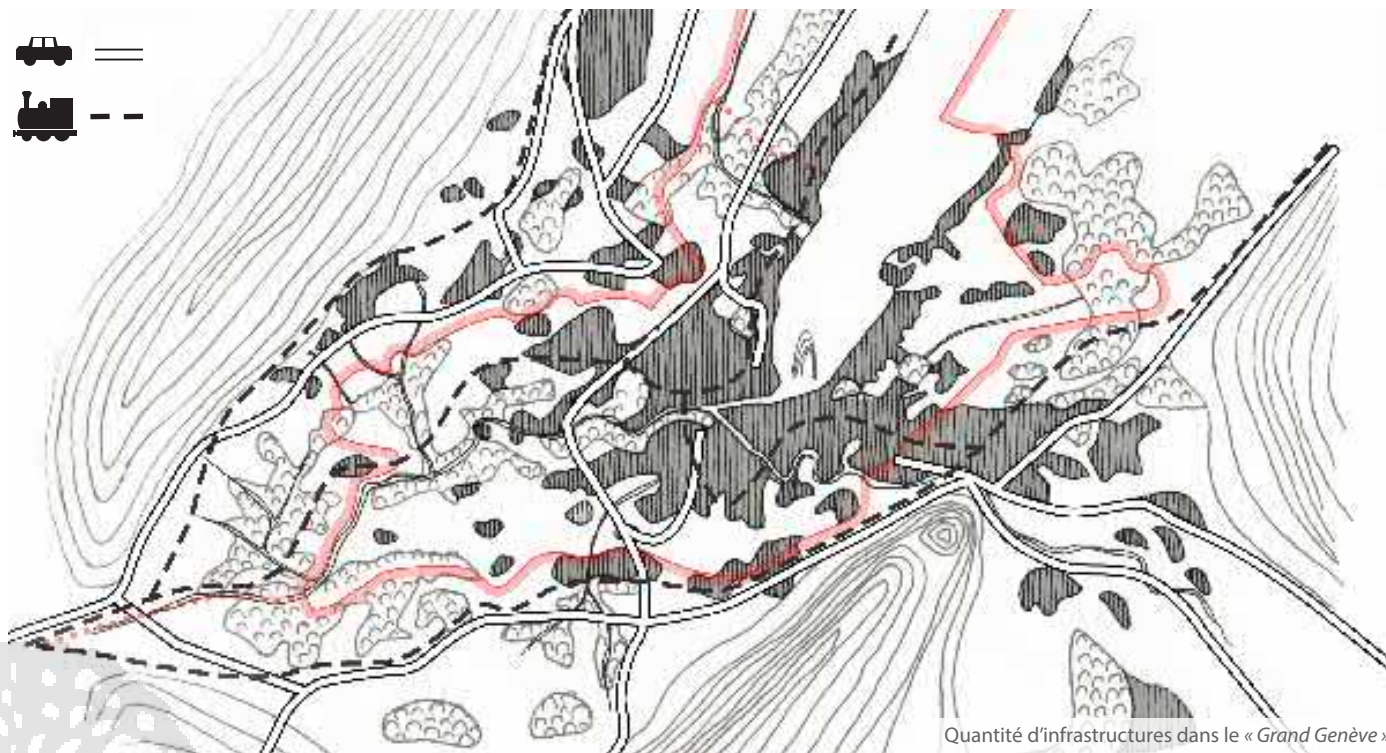


Prairie maigre



Marais

UN BASSIN NÉANMOINS TRÈS HABITÉ



Le développement économique cantonal engendre une grande population dans toute la cuvette régionale. La fréquentation constante des espaces naturels restreint énormément les zones de tranquillité du monde sauvage. 90% des berges du lac sont urbanisées et une quantité d'infrastructures occasionnent une pollution de l'air, de l'eau et des sols.

UN GRAND INVESTISSEMENT DE DIVERS BÉNÉVOLES

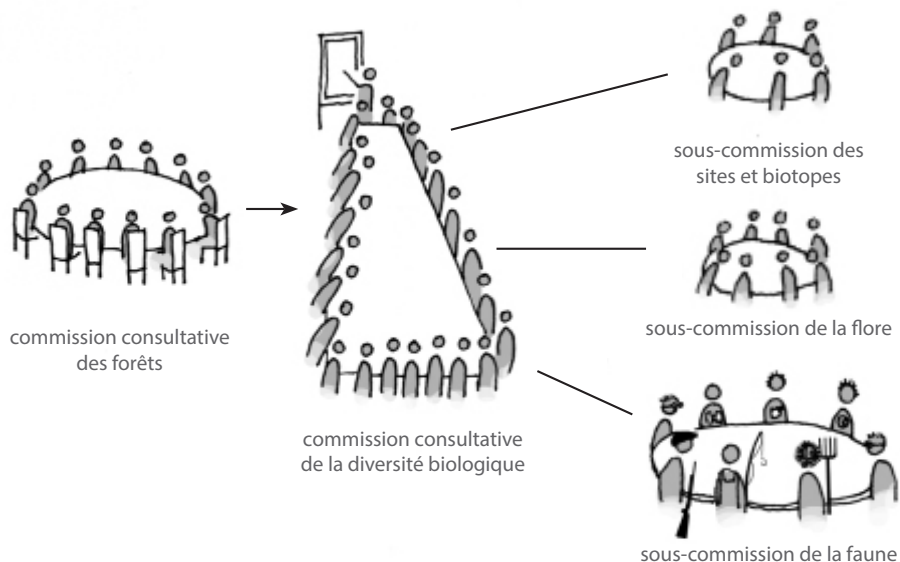
En 1950, la volonté de régénérer les forêts occasionne des oppositions de la part de privés (propriétaires de 97,5 % des bois). Un groupe de travail est alors créé - la commission consultative des forêts - pour la mise en place de mesures acceptées par tous. En plus de représenter leurs groupes d'acteurs, les volontaires relaient l'information à leurs pairs.

Dès 1974, une commission constitutionnelle, composée de délégués d'associations de protection des animaux et de la nature, valide toutes les mesures de gestion discutées en commission de la faune dont ils font également partie.

En 2000 est créée la commission consultative de la diversité biologique qui est divisée en trois sous-commissions se rencontrant cinq fois par an :

- la commission des sites et biotopes,
- la sous-commission de la flore,
- la sous-commission de la faune.

La commission constitutionnelle, devenue commission consultative de régulation en 2012, risque de disparaître.

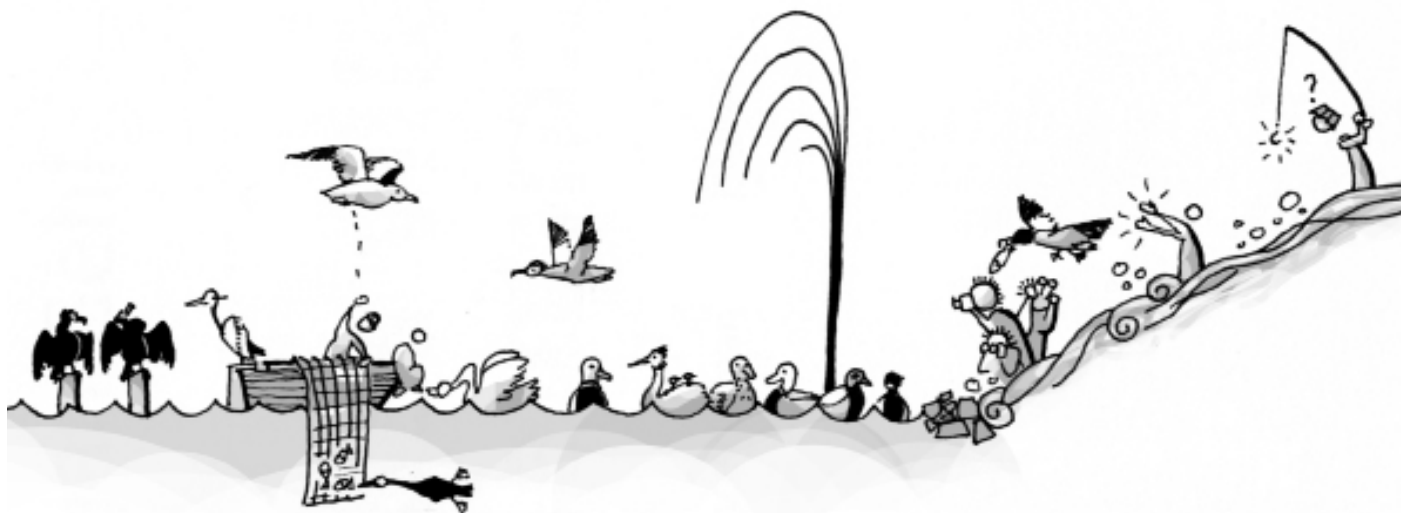


Au sein de la sous-commission consultative de la faune sont présents les acteurs concernés par la gestion : un agriculteur, un chasseur, un pêcheur, un protecteur de la nature et un protecteur des animaux, un spécialiste des animaux, le chef des gardes et l'inspecteur de la faune.

N'ayant pas pouvoir de décision, toutes les problématiques sont néanmoins discutées pour trouver des mesures qui conviennent à tous.

La voix des agriculteurs, premiers concernés car subissant les dégâts de la faune, est représentée par un délégué qui prend part au débat.

GENÈVE : UN SANCTUAIRE POUR LES OISEAUX AQUATIQUES



Grande diversité de canards observée

Dès 1975, davantage d'oiseaux aquatiques (canards chipeaux, fuligules, etc.) s'arrêtent sur les rives genevoises sécurisées. Aujourd'hui dans d'autres cantons, un bon équilibre entre zones de chasse et zones tranquilles permet aussi l'observation de nombreuses espèces.

À Genève, les oiseaux craignent peu les bateaux et les gens. Les amateurs de nature sont ravis de voir des bêtes à plumes si proches et les ornithologues se multiplient. Comme dans les autres cantons certains groupes d'acteurs sont mécontents.

Hérons, mouettes et goélands partagent la vie des pêcheurs professionnels qui se plaignent surtout des canards plongeurs et des cormorans à Genève. Les pêcheurs amateurs déplorent les harles bièvres qui se régalaient des truites de rivières.

DES PERDRIX ET DES LIÈVRES ENCOURAGÉS



Laconnex : zone de réintroduction à l'ouest du canton

Dans le sud-ouest du canton, l'exploitation de gravier maintient les écosystèmes jeunes.

Ces milieux proches de cultures structurées (par des bosquets p.ex.) sont très favorables aux lièvres et aux perdrix. La fréquentation est comme partout constante.

Les lâchers fréquents jusqu'en 1974 ont dilué les gènes des animaux endémiques. Dès 1990 des agriculteurs de l'ouest du canton genevois ont participé à un projet de conservation de la perdrix grise - menacée d'extinction en Suisse. Cette espèce est sur le point de disparaître à Genève.

Des captures de lièvres en 2006 et 2011 (livrés à des régions avides de ce gibier) et des tirs ponctuels ont ramené les densités à moins de 15 ind/km².

Des renards sont parfois observés en ville bien que leur population aient été régulée par la rage d'abord (dès 1977) et la gale ensuite (dès 2000).

DES PIGEONS ET CORNEILLES À EFFAROUCHER

Dès 1985, des dégâts de pigeons et corneilles provoquent la mise en place d'importantes mesures de prévention. Effaroucheurs sonores et épouvantails sont efficaces quelques temps. Les oiseaux s'adaptent rapidement aux moyens de protection des cultures bien qu'ils soient toujours plus perfectionnés - la dernière trouvaille est un cerf-volant en forme de milan.

Les filets sont largement utilisés par les arboriculteurs et viticulteurs car ils limitent les dégâts de la grêle, des guêpes et des oiseaux.

Une cinquantaine de permis de tirs d'effarouchement ont été délivrés à des tiers pour le prélèvement de 392 corneilles et de 348 pigeons en moyenne entre 2014 et 2016.

Des groupes de 10'000 étourneaux ont causé de gros dégâts aux raisins en 2007 et 2008 - années de migration précoce et de vendange tardive. Pour qu'une réaction rapide soit possible, un réseau d'alerte (par SMS) a été mis en place mais n'a pas eu à être utilisé depuis.



Plein de mesures de protection développées contre les oiseaux

DES SANGLIERS SYSTÉMATIQUEMENT RÉGULÉS

Dès 1975, le sanglier colonise la Suisse grâce à l'expansion des cultures de maïs. Un nouveau gibier bienvenu dans les autres cantons helvétiques qui cause néanmoins des dégâts aux cultures - il mange, souille et creuse.

En 1977, des agriculteurs de l'ouest et du nord de Genève se plaignent des dégâts de sangliers. Le cheptel proportionnel aux ressources naturelles est alors fixé à 100 individus pour le canton (estimé à 200 en 2018).

Progressivement les tirs de régulation nocturne deviennent systématiques. Des clôtures électriques (deux-fils) protègent quantité de vignes de la véraison aux vendanges.

Grâce aux technologies développées (agrainoir -> photo -> MMS), les gestionnaires genevois ont pu diminuer les mesures de protection des cultures (clôtures et agrainage dissuasif).

Pour maintenir le cheptel désiré de 200 individus, environ 5 sangliers sont tirés annuellement par km² d'espaces naturels (forêts et réserves).



Des technologies très perfectionnées pour limiter les sangliers

DES CLÔTURES CONSTANTS ADAPTÉES

Jusqu'en 1974, une vingtaine de chevreuils étaient tirés par an.

Comme les promeneurs, tous les animaux profitent de la grande tranquillité à Genève dès la votation - le chevreuil ne fait pas exception. En 1985, une quarantaine d'individus sont estimés sur le territoire genevois. Contre toute attente, le nombre de chevreuils ne fait qu'augmenter malgré la fréquentation constante en tout lieu - les Genevois croisés étant inoffensifs.

À partir de 2005, le Service tente d'augmenter la préservation des zones de tranquillité en contrôlant davantage la surveillance des chiens.

Dès 2012, des clôtures (treillis à mouton surélevé) sont posées pour limiter les dégâts des chevreuils sur les bourgeons. Ces treillis (*flexinet*) sont également utilisés pour éviter les dégâts des blaireaux - espèce protégée à Genève donc jamais régulée. Ces clôtures sont une barrière pour toute la petite faune et ont causé la mort par épuisement d'animaux sauvages. En 2018, elles seront remplacées par des câbles où il y a des chevreuils.



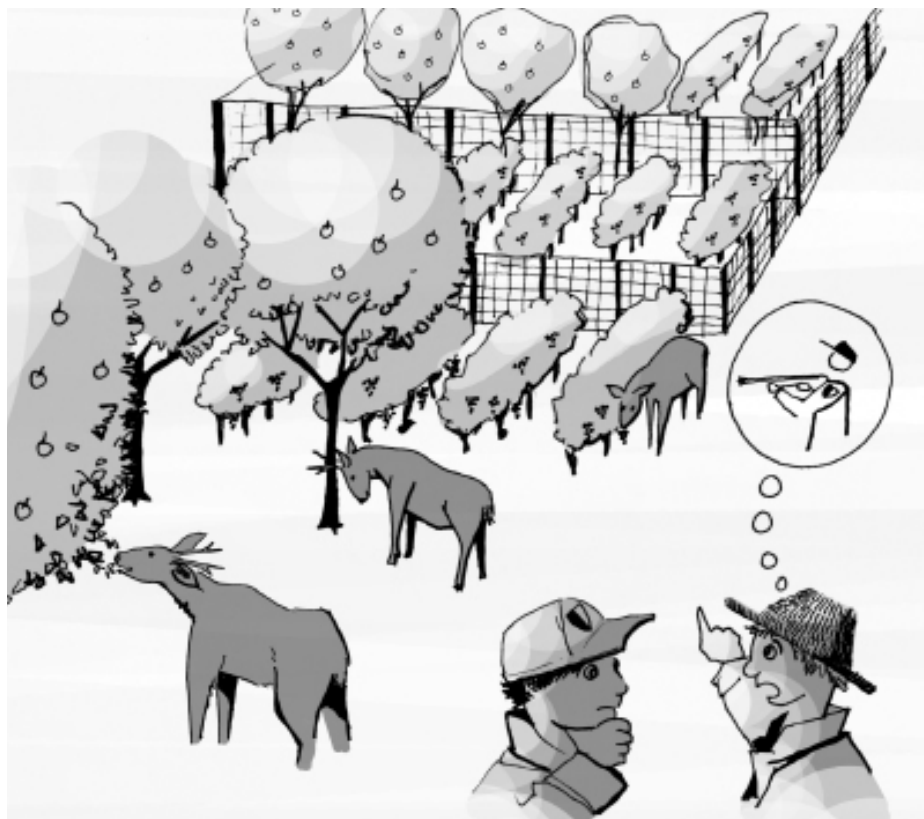
Le *flexinet* : un type de clôture voué à disparaître

LA RÉGULATION DES CERVIDÉS AMORCÉE

Différentes mesures de protection ont été envisagées pour éviter les dégâts de chevreuils. Répulsifs olfactifs et visuels puis effaroucheurs sonores. Ces derniers émettant des bruits stridents ont été déplorés par les riverains et, de plus, ont été très vite détectés comme inoffensifs par les animaux. Les seules mesures réellement efficaces sont les barrières fixes (grillage réhaussé par 2 fils) et les clôtures électriques (bientôt composées de fils plutôt que de treillis).

L'augmentation des populations de chevreuils dans l'ouest du canton a un impact sur les jeunes pousses dont l'amenuisement est difficilement quantifiable. Ces dommages s'ajoutent aux dégâts sur les pommiers - bourgeons mangés et écorçage en période de rut.

Pour éviter de clôturer à 1m20 de nombreuses zones viticoles, et assurer la régénération des forêts, des tirs de chevreuils ont été réalisés en 2016 sur 25 individus jugés « *spécialistes* » - toujours vus dans les mêmes vignes.



Des chevreuils « *spécialistes* » ponctuellement tirés

LE RETOUR DES CERFS AU NORD DU CANTON

Un groupe de cerfs s'est implanté dans les Bois de Versoix (au nord du canton). Lors du brâme en septembre plus de 70 individus ont pu être observés.

En 2013, trois agriculteurs ont subi d'importants dégâts au colza au-dessus de l'autoroute Genève-Lausanne. Un des paysans a affirmé que les cerfs ne s'éloignent que de 20 mètres lorsqu'il venait pour les faire fuir en tapant des mains. Un protecteur observe quant à lui que le moindre bruit entendu les fait fuir.

Des clôtures de deux mètres composées de ruban électrifié sont aujourd'hui posées autour des cultures à risque. Des zones de rajeunissement de la forêt sont parquées pour éviter l'abrutissement par les cerfs (important dans le nord du canton). Des barrières en liteaux de bois sont installées pour remplacer les fils électriques – dans lesquels des cerfs morts ont été retrouvés. Une stratégie forêt-ongulés a été initiée en 2016 par la Confédération qui prescrit une régénération sans protection.



Des barrières qui atteignent 2 mètres

UNE AGRICULTURE BIEN PRÉSENTE ET NOVATRICE

Après les méthodes de production intensive développées entre 1940 et 1980, pour pallier l'augmentation de la population citadine, l'agriculture se tourne vers le respect des ressources environnementales.

La Confédération demande aux exploitants suisses de dédier 7% de leurs surfaces agricoles utiles (SAU) à la promotion de la biodiversité (SPB). Les normes phytosanitaires ont été divisées par trois pour une production plus propre. Des prestations toujours plus poussées pour l'entretien du paysage sont réalisées par les agriculteurs pour prétendre aux subventions fédérales.

Haies et bosquets sont replantés, jachères et prairies extensives se multiplient progressivement. Un continuum biologique traverse la campagne genevoise où la faune trouve refuge, relais et nourriture sur une quantité du territoire. Un agriculteur a souligné que ces mesures si respectueuses ne sont possibles qu'en raison de l'importation d'aliments – de pays aux normes moins fermes.

11'000 hectares d'agriculture à Genève

entre 2000 et 2012, 540 ha retirés au profit d'infrastructures

405 exploitations d'environ 34 hectares en 2012

1'250 habitants pour une exploitation agricole

40% du territoire genevois couvert de cultures

56% des surface agricoles (SAU) en grandes cultures

<-> 12,5% en viticulture

avec la plus grande commune viticole de Suisse : Satigny

même nombre de bovins que de chevaux
(2'700 boeufs, vaches et veaux sur pied pour 2'100 chevaux en 2012)

Marque Genève Région Terre Avenir depuis 2004

1er label en suisse à fédérer agriculteurs, distributeurs et consommateurs

200 exploitants pratiquent la vente directe <-> 14 les paniers

14% de la SAU genevoise en SPB

<-> 20% à l'est du canton (7% requis par la Confédération)

Maillage de réseaux agro-environnementaux depuis 2017

UNE GESTION DE LA NATURE ENVISAGÉE GLOBALEMENT



Une continuité biologique encouragée

Aujourd'hui la préservation environnementale est envisagée à l'échelle du bassin genevois - qui comprend aussi le canton de Vaud et les départements français de l'Ain (01) et de la Haute-Savoie (74). La continuité des milieux naturels est reconstituée à l'aide de corridors à faune et des contrats-rivières ont été signés pour l'amélioration de la qualité des cours d'eau.

CONCLUSION

LES EFFETS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Implications au niveau financier

Les frais de gestion de la faune chassable sont négligeables face au budget total genevois. La faible surface non-urbanisée du territoire laisse néanmoins supposer de grandes sommes pour la gestion d'un espace plus vaste.

Selon le modèle informatique **la gestion sans chasseurs de la faune, susceptible d'occasionner des dégâts, coûterait plus cher qu'une gestion avec chasseurs**. Cela n'a pas pu être confirmé en raison de l'absence de collaboration d'un canton avec chasseurs, comme le fait que les frais de gestion soient compensés par les apports financiers des permis de chasse. Il paraît néanmoins qu'**un nombre important de chasseurs soit nécessaire pour compenser intégralement les coûts de la gestion de la faune pouvant être chassée**.

Influences sur les perceptions

Les personnes interrogées, qui se prononcent sur les frais de gestion, ont **des opinions variés des sommes et de leur utilisation**. Il a été mis en évidence qu'au sein du groupe des agriculteurs, des visions très hétérogènes existent.

Les **appréhensions au sujet des chasseurs** de personnes qui ne côtoient plus la chasse semblent **fortement inspirées par les informations trouvées dans les médias** (presse, sketches, etc.). Des stéréotypes tenaces habitent la vision d'une partie des Genevois qui se réfèrent aux comportements des chasseurs français. Beaucoup **ne connaissent pas les réglementations suisses de la pratique de chasse** - peu de frontières étant partagées avec le territoire helvétique.

Impact sur les écosystèmes

Grâce au grand investissement des protecteurs de la nature et du Service étatique, **beaucoup de milieux spécifiques ont été préservés dans le canton de Genève**. Malgré une fréquentation importante des espaces naturels, **certaines espèces** (notamment les ongulés) **sont bien implantées, et doivent être régulées pour éviter trop de dégâts**.

Les diverses mesures de prévention mises en place (régulation et protection) **ne permettent pas d'empêcher totalement la présence de dégâts** de la faune sur l'agriculture et le renouvellement des forêts. **Les clôtures, largement réparties sur le territoire genevois, rétrécissent et/ou fragmentent l'espace vital des mammifères sauvages**.

UNE PLUS FINE COMPRÉHENSION DE LA PROBLÉMATIQUE

L'analyse précise de la gestion étatique pratiquée à Genève révèle **les différents enjeux de la coexistence avec une faune variée.**

Les techniques de protection des cultures utilisées à Genève sont très perfectionnées car le Service est forcé de tester toutes les méthodes pouvant limiter les dégâts avant d'effectuer des tirs de régulation.

Proportionnellement à la densité de la population et aux dépenses cantonales, **le montant dédié à la gestion de la faune chassable reste faible. La contribution financière demandée aux Genevois** pour la coexistence de l'agriculture et d'une diversité d'animaux est **minime** comparé aux diverses autres charges. Ceci dit, seulement 3'434ha sont dédiés aux animaux sauvages à Genève et l'impact financier serait différent sur des territoires plus grands (p.ex. Vaud : 125'811ha de forêts). **L'aspect financier ne devrait néanmoins pas être le seul enjeu pour évaluer le maintien ou non de la chasse.**

La pratique de la chasse suscite actuellement de nombreuses controverses dans le débat public. Notamment en raison de l'attention, toujours plus présente, à la souffrance des êtres sensibles que sont les animaux et à l'affectivité qu'ils peuvent susciter chez certains. Des erreurs cynégétiques, relayées par la presse, montrent de plus les **dangers** qui peuvent découler d'une telle activité.

Avec l'augmentation de l'urbanisation, beaucoup d'humains sont **éloignés des préceptes naturels.** Positions et affects divers influencent toutes perceptions des êtres non-humains.

Aujourd'hui, il est conseillé de consommer modérément des aliments carnés (pour des raisons écologiques, physiologiques et éthiques). Certains ne peuvent imaginer s'alimenter d'animaux alors que d'autres ne mangent pas de gibier et/ou de viande sanguinolente. Ces conceptions sur la nourriture s'ajoutent au fait que **le monde des chasseurs est peu connu** : de mystérieux il peut en devenir terrifiant.

En outre, **l'importance de la nature a été vite reconnue à Genève** grâce à d'influents passionnés de nature et aux réflexions générées par la votation populaire de 1974. Cela n'empêche pas que campagne et forêts soient en permanence traversées par tous types d'utilisateurs.

Le canton de Genève montre que la gestion de la faune est une nécessité.

Depuis 2017, il est évalué si des bénévoles pourraient apporter un soutien aux gardes dans leurs activités. La préservation de multiples milieux naturels et espèces animales y est ainsi notable. La quiétude engendrée par l'absence de la chasse diurne a entraîné **l'augmentation de certaines espèces pour le plaisir des uns et le déboire des autres.**

Le cas de Genève indique que des séances avec des représentants des groupes d'utilisateurs concernés sont productives. **La concertation entre les acteurs impliqués améliore la durabilité des décisions de gestion.**

DES DÉRIVES À ÉVITER



Des actes de vandalisme improductifs

Pour éviter tout accident, il est primordial de s'assurer que les chasseurs réalisent leur pratique en toute conscience de leur responsabilité. Il est également important de prévenir les actes de vandalisme que pourraient réaliser des détracteurs de la chasse. Plusieurs déprédations ont été observées récemment en Suisse : roues déboulonnées, miradors sciés, etc. Aucune enquête menée n'a donné de résultats jusqu'ici et la surveillance devrait s'accroître.

Les convictions des uns ne mènent pas forcément à l'opposition des autres : échanger permet de trouver des terrains d'entente pour une bonne cohabitation.

DES PERSONNES SANS CESSE CÔTOYÉES



Des chasseurs dissimulés

Les chasseurs font partie intégrante de la société et connaissent souvent très bien les milieux les environnant. Leur passion malmenée, beaucoup sont discrets sur leur attrait pour la chasse. Avocat, ouvrier, vendeur, ou tout autre, est néanmoins susceptible d'aimer la quête de gibier. Il peut adorer travailler avec son chien pour traquer une proie, aimer ces moments intenses en nature et/ou apprécier savourer (voire partager) la viande naturelle qu'il prélève - la considérant « *mieux que du bio* » !

LA PERSPECTIVE D'UNE CHASSE QUI S'ADAPTE

Pour prévenir les dérives : informer.

Le cas de Genève met en évidence le fait qu'une partie de la faune doit être régulée par des professionnels si les chasseurs sont absents. Il paraît essentiel de souligner que les chasseurs font aussi partie des gestionnaires de la faune : régulateurs utiles pour l'équilibre nature-société.

Des panneaux d'information amélioreraient la compréhension de l'activité (temps de formation, règles cynégétiques, etc.). Ainsi tous pourraient côtoyer ces préleveurs d'êtres vivants avec de meilleures connaissances sur la chasse - et non uniquement à travers l'image qui résulte des médias.

Étendre les séances de discussion à tous les groupes d'utilisateurs de la nature, permettrait de trouver des manières d'adapter les pratiques de chasse. Ceci en accord avec les différentes perceptions des espaces naturels et dans l'acceptation de tous.



Communiquer et dialoguer sur les pratiques des chasseurs

POSTFACE

Ma position sur cette question : y réfléchir et en parler.

La chasse fonctionne bien dans quantité de sociétés et peu de lieux ne s'aident pas des chasseurs pour la gestion de la faune. Ce n'est pas parce qu'à Genève, l'absence des chasseurs a pu être palliée par les mesures mises en place par des gestionnaires que cela n'a aucune conséquence. Ce n'est pas parce que des méthodes fonctionnent sur un petit territoire qu'elles sont applicables partout. Ce n'est pas non plus parce qu'un petit canton helvétique peut se dispenser financièrement des chasseurs que cela n'aurait aucun impact économique ailleurs. Il semble important de discuter du fait **de remplacer des passionnés motivés par des fonctionnaires payés** et d'observer si **la tranquillité et la sécurité ne peuvent pas exister lorsque la chasse est réfléchie et contrôlée.**

Des bénévoles investis ont été écartés alors que des fonctionnaires, déjà bien occupés par l'augmentation des utilisateurs de la nature, doivent être rémunérés pour réguler la faune. Pour éviter que les animaux soient trop stressés, certaines méthodes de chasse pourraient être privilégiées selon les secteurs. Une quantité d'utilisateurs jouissent aujourd'hui des espaces naturels et peuvent se sentir exclus (voire discriminés) face aux décisions de gestion. Divers positionnements éthiques et philosophiques existent sur la mise à mort des animaux. Ils sont à considérer et non à dénigrer pour éviter les échanges stériles. **Il s'avère nécessaire de prendre en compte l'opinion de tous pour trouver des terrains d'entente.**

Il est dès lors essentiel d'adapter la pratique de la chasse pour qu'elle soit en accord avec les dynamiques de la société.

Discuter des règles cynégétiques avec tous les protagonistes - même les plus opposés – donnerait à voir les différentes interprétations de l'environnement et ferait émerger des recommandations de gestion adéquates pour tous. Développer une concertation de tous les acteurs permettrait également de prévenir les actes dangereux et improductifs.

Tant que les humains n'acceptent pas de vivre sur un pied d'égalité total avec les animaux, la régulation des populations animales est nécessaire afin de cantonner les bêtes sauvages dans les espaces naturels.

Sinon il faudrait consentir à ce que sangliers, cerfs, et autres, puissent utiliser les ressources de la même manière que les humains (potagers, parcs, etc.). Il s'agit de fixer sa propre limite entre le *Sauvage* et le *Domestique* et de **se positionner sur les modes de régulation des populations animales** en connaissance de cause. **En discuter pour les repenser.** En débattre entre personnes concernées et intéressées pour adapter au mieux le système de gestion de la faune aux besoins des différents utilisateurs des espaces en question.

REMERCIEMENTS

Merci à l'initiateur de ce projet, Antoine Spillmann, qui a trouvé des fonds pour réaliser cette recherche et à toutes les personnalités, associations et fondations qui ont alloué à cette étude les moyens de se réaliser.

Toute ma reconnaissance au Service de gestion de la faune sauvage genevois qui nous a donné les informations nécessaires sur les coûts engendrés par l'absence des chasseurs à Genève.

Je tiens à remercier mes parents, amis et connaissances prêts à relire mes écrits et en discuter. Un grand merci à Louis Gaillard qui a eu la gentillesse de corriger l'orthographe de tous mes écrits et de me soutenir tout au long de cette recherche. Il m'a aussi permis de réfléchir à certains résultats ainsi qu'à la manière de les formuler, comme Eric Matthey.

Merci à tous ceux prêts à discuter de notions touchant la gestion de la faune chassable, aux 15 personnes interviewées qui m'ont accordée une heure (voire plus) et aux participants du groupe de travail qui ont acceptés d'échanger sur ce sujet de société. Les 500 utilisateurs des espaces naturels genevois, qui ont accepté de se positionner sur la thématique, sont également à saluer. Toute ma reconnaissance aux passionnés de chasse qui m'ont donné à voir leur monde et leurs émotions tout en m'expliquant leurs vécus et leurs pratiques. Sans oublier les divers informateurs toujours prêts à clarifier un aspect de la thématique (Anne, Fabian, Christian, Denis, etc.) et les courageux qui ont contrôlé le modélisateur (Mélania et Quentin).

Je dois beaucoup à l'Association EnQuêtes - plateforme d'anthropologie qui a assuré le suivi administratif du projet et avec qui j'ai partagé mes réflexions tout au long de cette recherche. Ma reconnaissance éternelle à Maude et Raph ainsi qu'à Sophie et Vesna qui m'ont guidée dans la structuration et synthétisation de mes pensées.

Ma gratitude à tous ceux qui m'ont permis de mettre en forme ce projet. À travers le site internet et le calculateur fonctionnel en ligne : Phil Peril et le graphisme de l'ouvrage total : Laeticia. Merci à Satican pour la qualité de l'analyse quantitative.

Bravo à Felix Brüssow qui a fait preuve de patience et d'originalité pour illustrer mes idées pas toujours simples à imaginer !

J'espère que toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce projet se sont retrouvées dans ces quelques lignes car je ne pourrai énumérer les quelques 600 qui y ont participé de près ou de loin.

RÉFÉRENCES

Voir les parties des lois utilisées sur <http://teutates.org/chasse-services/includ-page/legislation.asp>

Aspect législatif cantonal : Genève

1993a. Loi sur la faune (LFaune, M 5 05) 07.10.1993, entrée en vigueur 04.12.1993. Disponible sur http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg_m5_05.html.

1993b. Règlement d'application de la loi sur la faune (RFaune, M 5 05.01) 13.04.1994, entrée en vigueur 21.04.1994. Disponible sur http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg_m5_05p01.html.

1999. Loi sur les forêts (LForêts, M 5 10) 20.05.1999, entrée en vigueur 15.11.1999. Disponible sur http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg_m5_10.html.

2012a. Loi instituant une commission consultative de la diversité biologique (LCCDB, M538). 20.05.1999, entrée en vigueur 01.01.2000. Disponible sur https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_m5_38.html.

2012b. Constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE, A 2 00) 14.10.2012, entrée en vigueur le 01.06.2013. Disponible sur http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg_a2_00.html.

Aspect législatif fédéral : Suisse

1991. Loi fédérale sur les forêts (LFo, RS 921.0) 4.10.1991 revue le 01.01.2017. Disponible sur <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19910255/index.html>.

2008. Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (LChP, 922.0) 20.06.1986 revue le 01.05.2017. Disponible sur <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19860156/index.html>.

2011. Ordonnance sur la promotion régionale de la qualité et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologiques dans l'agriculture (Ordonnance sur la qualité écologique, OQE, 910.14) 04.04.2001 revue le 01.01.2011. Disponible sur <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20010176/index.html>.

2012. Ordonnance sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (OChP, 922.01) 29.02.1988 revue le 15.07.2012. Disponible sur <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19880042/index.html>.

BIBLIOGRAPHIE

Tous les ouvrages consultés sont visible en ligne sur

<http://teutates.org/chasse-services/includ-page/bibliographie.asp>

LEXIQUE

ARTIFICE

Toute création perfectionnée humaine qui se distingue du naturel. Car conçue grâce à des capacités du cerveau complexe humain qui tend vers une catégorisation de tout ce qui l'entoure. Trois types d'artifice: l'outil, la règle, le signe.

BIODIVERSITÉ

Diversité des espèces vivantes et de leurs caractères génétiques.¹ Il s'agit donc d'une variété maximale d'un écosystème.

CHASSABLE (ANIMAUX CHASSABLES)

Faune qui peut avoir des effets sur son milieu lorsque sa population atteint un seuil qui n'est pas soutenable pour le territoire. Cette terminologie comprend aussi des espèces, tirées depuis des siècles, pour lesquelles des actions ciblées sont réalisées afin d'assurer le maintien de leurs écosystèmes vitaux.

Selon l'*Ordonnance sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages* (OChP, 922.01, 29.02.1988) il s'agit du cerf élaphe, sanglier, daim, cerf Sika

et mouflon, chevreuil, chamois, lièvre commun, lièvre variable et lapin de garenne, marmotte, renard, blaireau, martre et fouine, coq du tétras-lyre, lagopède et perdrix (cette dernière retirée récemment de la liste fédérale des espèces chassable), pigeon ramier, tourterelle turque, grand corbeau et corneille mantelée, faisan, grèbe huppé, foulque macroule, cormoran et canard sauvage, bécasse des bois, chien viverrin, raton laveur et chat haret, corneille noire, pie, geai des chênes et pigeon domestique retourné à l'état sauvage.

COMPENSATION=INDEMNISATION

Somme remise aux agriculteurs pour compenser les dégâts de la faune sauvage à leurs cultures.

CYNÉGÉTIQUE

Qui se réfère à l'Art de la chasse.²

ÉCOSYSTÈME

Système formé par un environnement (biotope) et par l'ensemble des espèces

(biocénose) qui y vivent, s'y nourrissent et s'y reproduisent.³

ÉTHO-ANTHROPOTECHNOLOGIE

Discipline qui utilise l'outil (la technique de régulation en l'occurrence) pour mieux comprendre le(s) lien(s) entre l'humain - l'animal.

Type de recherche-action qui propose des recommandations découlant de la description des dynamiques d'une communauté.

NATURE

Perception d'un environnement constitué d'éléments, sauvages ou domestiqués, par un individu humain qui voit une source originelle. Chacun a Sa Nature limitée par Ses frontières qu'il a érigées.

La nature est un construit terminologique d'une grande charge historique en anthropologie. Ce terme a ainsi été expliqué précisément dans cette étude.

1-<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/biodiversite%C3%A9/9406>

2-<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/cyn%C3%A9g%C3%A9tique/21360>

3-<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%C3%A9cosyst%C3%A8me/27682?q=%C3%A9cosyst%C3%A8me#27534>

RÉGION

Unité territoriale gouvernée par une institution politique qui contrôle ou décide des prescriptions concernant la direction de l'espace et plus particulièrement la gestion des animaux sauvages.

RÉGULATION

Ce terme émique⁴ est utilisé par les gestionnaires genevois (et outre frontière) pour signifier : le tir d'animaux problématiques afin d'assurer un fonctionnement soutenable à l'agriculture. Le nombre de prélèvements est adapté en permanence, en fonction de l'évolution des populations animales, pour permettre aux activités humaines et aux milieux variés de perdurer tout en laissant place à la reproduction de la faune sauvage.

RÉGULATEUR

Toute personne qui a pour tâche de réaligner un plan de tirs (nombre de chaque espèce à abattre). Notion qui comprend les chasseurs qui tirent des espèces problématiques et les gardes.

STÉRÉOTYPE

Caractérisation symbolique et schématique d'un groupe qui s'appuie sur des attentes et des jugements de routine⁵. Il s'agit donc bien d'une image construite et pas ancrée dans la réalité du terrain. Cette notion n'est pas utilisée dans un sens péjoratif.

4-Déoulant du propos des acteurs.

5-<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/st%C3%A9r%C3%A9otype/74654>



La chasse conventionnelle a été supprimée à Genève par une votation populaire en 1974.
L'agriculture locale peut-elle survivre sans contrôle des populations animales ?
Que faut-il faire des sangliers qui se reproduisent si vite ?